

LA DISCIPLINE (Suite)

LES SANCTIONS

(Par Mgr F.-X. Ross, v.g., Principal de l'École normale de Rimouski)

Quand un enfant a fait un *devoir* donné par la maîtresse, on corrige ce travail. C'est une obligation pour la maîtresse, un droit pour l'élève. L'absence de correction entraîne nécessairement le relâchement.

Je commence par là pour vous faire passer de l'éducation intellectuelle que vous connaissez mieux, à l'éducation morale dont les lois vous sont moins familières. Et ce rapprochement nous aidera à mieux comprendre la nature de la sanction qu'il faut donner à nos ordres, de la correction qu'il faut faire de l'acte posé par l'enfant en conséquence de notre commandement. C'est notre quatrième règle: "Il faut corriger ce que l'enfant a fait". Étudions ensemble la nature de la correction, ses moyens et la manière de l'imposer.

Quand un petit élève a fait un devoir de classe, disons un dessin, vous constatez que la copie ne ressemble pas en tout point au modèle: intelligentes comme vous l'êtes, et maîtresses de vos nerfs, vous ne perdez pas lumière pour cela; vous allez, non pas lui signaler, mais l'*aider* à découvrir les défauts (ne pardons pas de vue notre principe fondamental de l'activité personnelle), vous le remettez à l'œuvre pour conserver, et améliorer même, ce qui est bon, et pour redresser ce qui est défectueux dans son travail, lui faisant justifier à chaque fois ses opérations, et tout le temps, vous lui faites sentir que votre ambition de le voir réussir est aussi grande, plus peut-être, que la sienne. S'il y a des défauts dus à l'inhabileté, malgré ses efforts, vous trouvez quand même le travail parfait; et vous avez raison, il y a mis de l'effort et une perfection relative, aussi grande qu'elle peut l'être avec l'enfant que vous avez présentement. Avec un autre plus avancé, plus habile, vous serez plus difficile, mais vous tenez compte encore de l'effort et de la perfection dont il est capable, et en somme, votre procédé est le même. Si l'enfant a une dictée sans faute, vous lui mettez en note "très bien" et lui donnez tous ses points.

Et qu'est-ce que vous avez fait tout ce temps-là? Vous avez fait de la *correction*. Et c'est cela de la correction? Oui, c'est cela de la correction. Au point de vue matériel, intellectuel ou moral, la correction a lieu quand on redresse ce qui est de travers, défectueux, tout en conservant ce qui est bon. Le menuisier corrige sa mortaise trop étroite quand il l'agrandit pour recevoir le tenon, l'éducation corrige le travail de son élève quand il l'amène à ajouter un *s* qui manque au pluriel, et quand il lui fait comprendre qu'il manque un effort, une mesure, une perfection dans son acte. La seule différence entre la correction des défauts dans l'ordre matériel et ceux de l'ordre intellectuel ou moral, c'est qu'en menuiserie ou